



## **MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE FINANCEMENT EN OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS D'UN MONTANT MAXIMAL DE 5 MEUR ET TIRAGE D'UNE PREMIÈRE TRANCHE DE 1 MEUR**

03 juin 2018.

CYBERGUN, acteur mondial du tir de loisir, annonce, conformément à la deuxième résolution approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 5 mars 2018, la mise en place d'une ligne de financement en obligations convertibles en actions (OCA) d'un montant maximal de 5 MEUR.

Cette ligne est destinée à enrichir les solutions de financement à la disposition de la société pour soutenir son plan de développement, notamment son expansion dans le domaine militaire et de l'entraînement des forces.

A cet effet, Cybergun va attribuer gratuitement 500 bons d'émission d'OCA (BEOCA) d'une durée de 36 mois à la société YA II PN, LTD. Chaque BEOCA permettra de souscrire, à la seule initiative de Cybergun, à une OCA.

Les OCA auront une valeur nominale de 10 000 EUR chacune et seront souscrites à 97,5% du pair. Elles ne porteront pas d'intérêt et auront une maturité de 12 mois à compter de leur émission.

La conversion des OCA pourra intervenir à tout moment à la demande du porteur de ces dernières. La parité de conversion des OCA en actions nouvelles sera fixée selon la formule ci-après :  $NA = Vn / P$

« NA » : nombre d'actions nouvelles à émettre sur conversion d'une OCA ;

« Vn » : valeur nominale d'une OCA, soit 10 000 EUR ;

« P » : 90 % du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action Cybergun sur les 10 jours de bourse précédant la date de demande de conversion de l'OCA<sup>1</sup>.

Les caractéristiques détaillées du contrat d'émission sont disponibles sur le site Internet de Cybergun.

Dans le prolongement de la signature du contrat, Cybergun annonce le tirage d'une première tranche de 100 OCA pour un montant nominal total de 1 MEUR.

---

<sup>1</sup> Etant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné aura vendu des actions de la Société seront exclus de la période de 10 jours de bourse susvisée et que P ne pourra être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société

L'incidence de l'émission de cette première tranche et l'incidence théorique future de la conversion de la totalité des OCA sur la situation de l'actionnaire sont présentées ci-dessous :

Participation de l'actionnaire <sup>2</sup>	Base non diluée	Base diluée <sup>3</sup>
Avant émission d'actions nouvelles provenant de la conversion d'OCA	1,00%	0,92%
Après émission d'un maximum de 1 149 425 actions nouvelles provenant de la conversion de 100 OCA	0,94%	0,85%
Après émission d'un maximum de 5 747 126 actions nouvelles provenant de la conversion des 500 OCA	0,76%	0,70%

Le suivi permanent de création des actions nouvelles issues des conversions des OCA fera l'objet d'un tableau de synthèse systématiquement mis à jour et disponible sur le site Internet de Cybergun.

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)

**A propos de CYBERGUN : [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)**

CYBERGUN est un acteur mondial du tir de loisir, qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos au 31 mars 2017, la société a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 30 MEUR. Les titres CYBERGUN (FR0004031839 – ALCYB) sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

**Contacts :**

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES-LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Nicolas BOUCHEZ au +33 1 53 67 36 74

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86

---

<sup>2</sup> Sur la base du dernier cours à la clôture du 31 mai 2018 (0,993 €) et du nombre total d'actions (18 316 482 en date du 31 mai 2018)

<sup>3</sup> Après prise en compte des OCA non converties dans le cadre de la ligne de financement mise en place le 15 décembre 2017 et des éléments de rémunération des acquisitions B2C